

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès-verbal de la séance du
29.06.2026 à 18h30

SOUS LA PRESIDENCE DE Monsieur Richard PETRAZOLLER

Convocation adressée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 18 Votes : 22

Membres titulaires présents et votants :

Richard PETRAZOLLER – Mylène HECK – Jean-Luc BALL – Betty HOLTZMANN –
Frédéric HEYD – Anne-Caroline THIBAUT – Aline ITZEL – Dany WEISS – Véronique
NOWAK – Sacha THOMANN – Anne HENNER – Maxime NOWAK – Joëlle METZGER
– Rébecca EYER – Raphaël WOLLENSCHLAEGER – Catherine GUINOT – Joël
LENGERT – Marie-Laure COUILLEZ

Membres excusés :

Madame Angélique SCHNEIDER

Monsieur Christian FOUDA donne procuration à Monsieur Richard PETRAZOLLER

Monsieur Gilbert SCHMITT donne procuration à Monsieur Frédéric HEYD

Monsieur Grégory FRIEDMANN donne procuration à Monsieur Dany WEISS

Monsieur Jérôme HOERTH donne procuration à Madame Mylène HECK

Membre absent :

ORDRE DU JOUR

La séance s'ouvre avec la présentation du bilan d'activités 2025 de la Médiathèque de Seltz en présence de Nadine LEIMACHER, Responsable de la Médiathèque.

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 05 juin 2026 ;
3. Vie politique – Renouvellement et installation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
4. Urbanisme – Approbation d'une convention quadripartite relative à la participation financière aux frais de la modification simplifiée n°4 du PLU ;
5. Vie associative – Versement d'une subvention au profit de l'Association Socio-Culturelle ;
6. Vie associative – Versement d'une subvention au profit de l'Harmonie Sainte-Cécile de Munchhausen.

Arrivée de Maxime NOWAK à 19h08

Délibération N° 2026-092

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15 et l'article L.2541-6 ;

Après appel à candidature,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de désigner** Anne-Caroline THIBAUT en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-093

2) Approbation du Procès-Verbal du 05 juin 2026

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 juin 2026,

Considérant qu'aucune observation n'est formulée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'approuver** le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-094

3) Vie politique – Renouvellement et installation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la composition et au renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables permettant au Directeur départemental des finances publiques de désigner les membres de la commission ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de proposer** la liste de candidats jointe en annexe à la présente délibération pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **Décide d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre cette proposition aux services fiscaux compétents.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-095

4) Urbanisme – Approbation d'une convention quadripartite relative à la participation financière aux frais de la modification simplifiée n°4 du PLU

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que cette procédure engendre des frais liés notamment aux travaux de l'ATIP, à la réalisation d'une étude environnementale auprès du bureau d'études BIOTOPE et des frais annexes tels que la reprographie et les parutions réglementaires dans la presse ;

Considérant le projet de convention quadripartite définissant la répartition de la participation financière entre les parties concernées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'approuver** la convention quadripartite relative à la participation financière aux frais liés à la modification simplifiée n°4 du PLU et jointe à la présente délibération ;

- **Décide d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-096

5) Vie associative – Versement d'une subvention au profit de l'Association Socio-Culturelle

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Socio-Culturelle ;

Considérant l'intérêt des activités proposées par l'association pour la vie locale et le lien social notamment lors de la Fête de la Musique 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'attribuer** une subvention d'un montant de 540 € à l'Association Socio-Culturelle ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 2026-097

6) Vie associative – Versement d'une subvention au profit de l'Harmonie Sainte-Cécile de Munchhausen

Vu la demande de subvention déposée par l'Harmonie Sainte-Cécile de Munchhausen en date du 18 mai 2026 ;

Considérant la contribution de l'Harmonie Sainte-Cécile au développement culturel et musical de la Commune notamment lors des cérémonies républicaines ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'attribuer** une subvention d'un montant de 750 € à l'Harmonie Sainte-Cécile de Munchhausen ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour information

La séance est ouverte par **Monsieur le Maire** à 18h33.

Monsieur le Maire indique qu'une participation par voie électronique est en cours concernant une demande de permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis Delta de la Sauer », présentée par la société Electricité de Strasbourg SA. Il souhaite connaître la position du Conseil municipal par rapport à ce projet de recherches géothermiques sur le ban communal. **Aline ITZEL** indique y être opposée. **Catherine GUINOT** précise que des dommages ont été causés à la suite de ces recherches dans des communes voisines. Après un vote à main levée, Monsieur le Maire indique que le Conseil à l'unanimité émet un avis défavorable à cette recherche de gîtes géothermiques sur le ban communal. Un courrier sera adressé en ce sens aux services compétents.

Monsieur le Maire indique qu'une visite de site sera organisée au camping Salmengrund le samedi 05 septembre 2026 à partir de 10h. Cette visite est proposée à l'ensemble des membres du conseil.

Betty HOLTZMANN indique qu'un courrier sera prochainement remis aux personnes dites vulnérables afin qu'elles puissent s'enregistrer dans le répertoire de la Commune. Ce courrier fait suite à la période de canicule que le territoire national a connu.

Betty HOLTZMANN précise que la Fête des Aînés aura lieu le dimanche 06 décembre 2026 si l'ensemble des conditions sont réunies.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un feu d'artifice sera bel et bien tiré depuis le terrain de football le 14 Juillet. Si un arrêté préfectoral de sécheresse est adopté avant cette date, ce tir ne pourra pas avoir lieu.

Frédéric HEYD précise que les travaux de voirie de la route de Strasbourg sont en cours de réalisation.

Mylène HECK indique que le fleurissement communal est terminé. **Mylène HECK** précise que la Fête de la Musique est une réussite, malgré la chaleur présente le jour de l'événement. Elle remercie très sincèrement les équipes municipales mobilisées durant cet épisode météorologique très difficile.

Jean-Luc BALL indique que la Commune envisage de céder trois terrains situés rue Mézières-sur-Issoire, rue des Pins et rue du Cimetière. Les études sont en cours et si les terrains devaient être vendus, cela ferait l'objet d'une délibération devant le Conseil municipal.

Sacha THOMANN présente ses remerciements à la Municipalité pour l'organisation réussie de la Fête de la Musique 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** clôture la séance du Conseil municipal à 20h10.

La secrétaire de séance
Anne-Caroline THIBAUT

Le Maire
Richard PETRAZOLLER